



Règlement du tirage au sort des représentants des habitants pour le comité des partenaires de la mobilité

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 est, depuis le 23 février 2021, compétente en mobilité. Tel que le prévoit la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (loi n°2019-1428), la CCBR 71 crée un Comité des partenaires de la mobilité.

Ce comité aura pour objectif de réfléchir à des solutions de mobilité efficaces et durables et se réunira au minimum une fois par an. Il réunira des entreprises, des professionnels des transports, des associations, des élus ainsi que deux habitants du territoire, tirés au sort après candidature.

Le rôle et les modalités du comité des partenaires de la mobilité sont précisés ci-dessous.

Déroulement du tirage au sort :

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 organise une campagne de participation du 4 octobre 2023 au 26 octobre 2023 visant à tirer au sort 2 représentants des habitants du territoire pour intégrer le comité des partenaires de la mobilité.

Conditions de participation : Ce tirage au sort est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant à titre principal sur le territoire de notre Communauté de communes.

Les participants sont invités à remplir un formulaire de participation disponible :

- Sur le site internet www.ccbresserevermont71.fr
- En format papier au bureau de la Communauté de Communes, 8 rue Pontpierre, 71330-SAINT GERMAIN DU BOIS.

Les participants doivent compléter le bulletin en indiquant leur nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse mail.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Tout participant ainsi éliminé ne pourra prétendre à aucune nomination.

La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 se réserve alors le droit de remettre en jeu la nomination qui lui aurait été attribuée. La CCB71 se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile du participant.

Les tirés au sort pour être représentants des habitants au sein du comité des partenaires exerceront leur fonction à titre gratuit, aucune rémunération ou dédommagement ne sont prévus à cet effet.

Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 27 octobre 2023, au siège de la Communauté de Communes à Saint Germain du Bois, à la main, par un Vice-Président en présence du Président de la Communauté de Communes qui sera garant de la régularité du tirage au sort.

En cas d'indisponibilité du Président, le tirage au sort et la bonne tenue de celui-ci seront assurés par des vice-présidents de la Communauté de Communes.

Toute modification de date, d'horaire ou de lieu du tirage au sort sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes Bresse Revermont 71.

Modalités de nomination

Les habitants tirés au sort pour être représentants des habitants au sein du comité des partenaires, seront prévenus par mail et/ou par téléphone. Les tirés au sort pourront ainsi participer aux réunions du comité des partenaires conformément au règlement intérieur approuvé par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

Données nominatives

Les données recueillies dans le cadre de la participation au tirage au sort sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leur nomination en tant que représentant des habitants au Comité des partenaires de la mobilité le cas échéant.

Conformément à la « Loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à la Communauté de communes, 8 rue Pontpierre, 71330-SAINT GERMAIN DU BOIS ou par mail : cbr71@orange.fr

Acceptation du règlement

La participation à ce tirage au sort entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Accès au règlement

Le présent règlement est accessible sur le site de la Communauté de communes Bresse Revermont 71.